

"Le marché institutionnel des Communautés européennes" dans Le Monde

Légende: Les 9-10 février 1958, le quotidien français Le Monde publie un extrait d'une étude de Jacques Rueff, ancien juge à la Cour de justice des Communautés européennes, sur la "philosophie socio-libérale" de la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Le Monde économique et financier. 9-10.02.1958. Paris.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_marche_institutionnel_des_communautes_europeennes"_dans_le_monde-fr-0ee9aeea-b62b-413c-b6e5-9d740b48fb46.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Une mutation dans les structures politiques : Le marché institutionnel des communautés européennes

La *Revue d'économie politique* consacrera prochainement un numéro spécial au Marché commun. Les articles qui seront publiés à cette occasion seront précédés d'une étude de M. Jacques Rueff sur la « philosophie » des nouvelles communautés. Nous en donnons ci-dessous quelques extraits particulièrement significatifs.

Par **JACQUES RUEFF de l'Institut**

La Communauté économique européenne est désormais une réalité. Aucun économiste, aucun sociologue, aucun politique, ne peut s'abstenir de prendre partie sur les problèmes qu'elle soulève.

Si les dispositions du traité sont respectées il augmentera grandement le champ ouvert aux libres activités des populations européennes et leur vaudra un surcroît appréciable de niveau de vie et de bien-être.

Mais ce n'est pas ce trait qui donne au traité sa nouveauté. Tous les projets de la Société des nations, entre les deux guerres, tendaient au même objet, et l'O.E.C.E. de son côté a provoqué au cours des dernières années un progrès important dans la « libéralisation » des échanges.

Ce qui fait du Marché commun un instrument entièrement nouveau, ce n'est pas le but vers lequel il tend, mais les voies par lesquelles il prétend y parvenir...

L'imposant monument que constituent les 248 articles du traité instituant la Communauté économique européenne se distingue ainsi de tous les textes qui ont tenté antérieurement d'atténuer les obstacles aux échanges par trois traits essentiels :

- atténuation directe des disparités faisant obstacle à l'établissement du Marché commun dans la mesure où elles résultent de dispositions contingentes et révisables et non des conditions naturelles de la production ;
- atténuation des conséquences sociales et humaines que le passage de l'état ancien à l'état nouveau est capable d'entraîner ;
- attribution à des institutions communautaires dotées de pouvoirs définis une fois pour toutes du soin de créer le Marché commun et de le défendre contre les entreprises tendant à en tourner les dispositions.

Si l'on donne à la notion d'institution son acception la plus large, entendant par elle l'ensemble des règles de droit que l'organisme institué a mission de mettre en œuvre, c'est essentiellement parce qu'il crée non seulement un Marché commun mais un « marché institutionnel » que le traité de Rome est différent de tous ceux qui antérieurement ont poursuivi vainement le même objet.

« Laisser-passer » mais non « laisser-faire »

En raison de sa nouveauté et de l'importance de ses développements probables, le concept de marché institutionnel doit être placé dans le cadre des doctrines préexistantes.

Le marché institutionnel, parce qu'il est un marché, crée une zone géographique où le comportement des individus est régi dans une large mesure par le mécanisme des prix.

La théorie enseigne et l'expérience confirme qu'en pareille zone et pour chaque article la valeur des offres est maintenue sensiblement au niveau de la demande — ce qui exclut tout déséquilibre durable, donc tout désordre.

La théorie montre en outre qu'à l'intérieur du Marché producteurs et consommateurs sont incités à faire de leurs facultés

- facultés de production pour les premiers, facultés de consommation pour les seconds
- l'emploi qui donnera à chacun d'eux, compte tenu de ses goûts personnels, le maximum de satisfaction pour le minimum de peine.

Mais le marché institutionnel se distingue du marché manchestérien en ce sens que s'il est une zone de « laisser-passer », il n'est pas une zone de « laisser-faire ».

Ses auteurs savaient que « laisser faire » c'était exposer le marché aux entreprises des intérêts privés qui, sitôt qu'il aurait été « fait », tendraient à le « défaire » pour s'y réserver par ententes expressives ou tacites des débouchés protégés qu'ils pourraient exploiter à leur gré.

Mais ils savaient aussi que la suppression de barrières douanières, imprimées par des siècles d'existence dans les réalités économiques et humaines, susciterait, quels que soient les avantages qu'à moyen et long terme elle dût entraîner, des résistances vivaces fondées sur la crainte des transformations qu'elle imposerait et sur l'ampleur de leurs conséquences sociales. Ils ont pensé que pour donner quelque chance de ratification à leur projet il fallait, par des interventions directes, atténuer au maximum celles-là et panser au maximum les blessures que celles-ci pourraient infliger. L'expérience a confirmé leur sagesse : le projet, seul de son espèce, a été ratifié.

De ce point de vue la marque principale du marché institutionnel, c'est son réalisme foncier. Il n'abandonne rien des aspirations légitimes du libre-échange. Il sait que les bienfaits à en attendre — et notamment l'amélioration de niveau de vie qu'il procurera — auront d'autant plus d'ampleur que sera plus étendue, géographiquement et économiquement, la zone de libre choix qu'il institue. Mais ses auteurs se sont assigné pour tâche non un exposé de théorie économique, mais une action véritablement « politique », tendant à obtenir des résultats concrets dans des délais acceptables. Sachant où ils voulaient aller, ils ont préféré se rapprocher du but qu'ils s'étaient assigné plutôt que de répéter indéfiniment leur regret de ne pouvoir y parvenir.

Au « laisser-passer » total, ils ont préféré un marché limité au domaine géographique dans lequel la création des institutions sans lesquelles le marché ne pourrait ni exister ni durer était politiquement possible.

Au « laisser-faire » total ils ont préféré le laisser-faire limité par les interventions qui lui donneraient chance d'être moralement acceptable et politiquement possible.

Mais dans la logique de leur système ils ont voulu n'intervenir que par des procédures respectant le mécanisme des prix. Ils ont agi sur les causes ou les effets des variations de prix, mais ont pris soin de ne jamais porter atteinte à leur libre formation sur le marché.

Le marché institutionnel est ainsi l'aboutissement et le couronnement de l'effort de rénovation de la pensée libérale, qui a pris naissance il y a une vingtaine d'années, et qui, sous le nom de néo-libéralisme ou de libéralisme social, voire de socialisme libéral, a pris conscience, progressivement, de ses aspirations et des méthodes à même de les satisfaire, pour se reconnaître finalement dans les formules communautaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et dans celles dont la Communauté économique européenne sera demain l'application généralisée.

La liberté, une création continue

Si le marché institutionnel se distingue du marché manchestérien, non dans ses fins mais dans ses techniques, c'est qu'il repose sur une vue totalement différente de l'évolution des sociétés humaines.

Pour les libéraux d'ancienne observance la liberté est pour l'homme l'état de nature. « L'homme est né libre et partout il est dans les fers », s'indignait Rousseau il y a déjà deux siècles. Si l'on veut rendre à l'homme la liberté perdue il faut ne rien faire, mais seulement défaire les entraves qui l'en ont privé.

Pour le néo-libéral, au contraire, la liberté est le fruit, lentement obtenu et toujours menacé, d'une évolution

institutionnelle fondée sur des millénaires d'expériences douloureuses et d'interventions religieuses, morales, politiques et sociales. A l'opposé de Rousseau il pense que la grande majorité des hommes sont nés dans des fers dont le progrès des institutions peut seul les sortir et ne les a encore que très partiellement tirés.

Libéraux et néo-libéraux ont une foi égale dans les bienfaits de la liberté. Mais les premiers l'attendent d'une génération spontanée, qu'il faut seulement ne pas compromettre, alors que les seconds veulent la faire éclore, croître et se développer, en la rendant acceptable et en écartant d'elle les entreprises qui tendent constamment à l'annihiler.

Le marché institutionnel devrait renouveler dans tous les pays de l'Occident les problèmes de politique intérieure.

En tant que marché il fournit l'instrument indispensable à tous ceux qui veulent donner aux hommes la liberté sans le désordre. En incitant producteurs et consommateurs à faire, volontairement et librement, ce que l'intérêt général attend d'eux, il oriente et coordonne les comportements individuels, et rend par là inutiles et vaines les interventions autoritaires. Mais, parce que marché institutionnel, il répond aux exigences de ceux qui se refusent à confier aux seules volontés individuelles, agissant dans le domaine de leur pouvoir d'achat respectif, le soin de dessiner les structures sociales.

Le marché institutionnel doit ainsi rassembler les partis que préoccupe avant tout la liberté de la personne humaine et ceux qui, tout en refusant la contrainte des volontés individuelles, veulent, dans la répartition, moins d'inégalité et plus de justice. Libéraux et socialistes sont voués également, s'ils veulent atteindre leurs fins, aux disciplines du marché institutionnel. Assurément, des nuances importantes les distingueront. Les uns voudront plus de liberté, les autres plus de satisfactions sociales. Mais leurs revendications s'exerceront dans le cadre d'une même structure : celle qu'établit le marché institutionnel. Comme aux Etats-Unis — dont la civilisation fournit l'exemple le plus caractéristique de marché institutionnel, commun à quarante-neuf Etats, — les groupes rivaux resteront séparés par des questions de plus ou de moins, les uns seront « républicains », les autres « démocrates », mais aucun ne mettra en question l'instrument commun de leurs exigences et tous s'uniront pour le promouvoir et le défendre.

Le marché institutionnel remet à leur place les querelles qui séparent libéraux et socialistes. Il appelle entre eux, et sans reniement des principes qui les inspirent, transactions et compromis. Il met en pleine lumière la seule option qui, à notre époque, s'impose à la raison, au cœur et à la volonté des hommes : l'option entre les civilisations de marché, qui permettent de respecter dans l'homme la grandeur de la personne humaine — et qui, toutes, que nous le sachions ou non, sont institutionnelles, — et les civilisations totalitaires, qui, ayant renoncé à l'instrument d'incitation, s'obligent au commandement pour remettre l'homme aux mains non de « son propre conseil », mais de ceux que les hasards des luttes politiques ont investi temporairement du pouvoir de penser et de vouloir pour lui.